

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

Le 15 juillet 2020

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaires d'ouverture de la mairie

Du 1 juillet au 31 août 2020 :

Le mardi et le vendredi de 9 h 00 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à l'Agence Postale Communale, aux heures d'ouverture.

Monsieur Etienne MAES, maire, reçoit sur rendez-vous.

Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

Juillet : tous les samedis, de 9h30 à 12h00.

La bibliothèque sera fermée durant le mois d'août

Suite au rangement nous mettons à votre disposition des livres qui nous ont été offerts et qui ne peuvent être mis en rayon. **N'hésitez pas, nous vous les donnons !**

Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale, est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

Site internet

Vous retrouverez l'ensemble des informations actualisées sur le site internet:
www.colembert.fr

Benne à déchets verts

Une benne destinée **exclusivement** à la collecte des déchets verts (pelouses, branches) est mise à notre disposition par la Communauté de Communes.

Elle est située à l'intersection de la rue Profonde et de la rue de la Linoterie, à côté du pont de la 2X2 voies.

Pour assurer le maintien du service, **nous vous demandons de respecter les consignes et les lieux.**

Propreté des trottoirs de la Commune

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles afin de préserver les lieux.

Transport collectif interurbain

Le Conseil Départemental du Pas de Calais met à disposition des habitants, un transport collectif « oscar ». Le trajet, quelque soit la distance, coûte 1€. (Gratuit jusque 18ans)

Un transport de ce type passe dans notre commune.

Par ailleurs, l'accès à ce transport est **gratuit durant les vacances scolaires, pour les jeunes, jusque 18 ans inclus.**

Respect de l'environnement

Nous vous rappelons que, suivant le code rural, **les chardons doivent être coupés pour le 14 juillet.**

N'oubliez pas de tailler les haies, d'élaguer les arbres à l'aplomb du domaine public et de nettoyer les trottoirs et accotements.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour que le village demeure propre et accueillant.

Activités Associatives et animations municipales

La crise sanitaire nécessite la mise en place de protocoles stricts. L'impossibilité de les assurer dans la globalité et le souhait de nous protéger mutuellement a contraint les associations et la municipalité à annuler les manifestations prévues cet été.

Centre de loisirs de l'été

La commune organise le centre de loisirs qui se déroulera du 27 Juillet au 21 août.

Le directeur du centre sera Monsieur Rudolph SANNIER.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Mme Sophie DENIS : 06 20 48 58 74